



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **27 JUIN 2022**

Délibération n° **DEL-2022-0257**

Objet : Cofinancement pour des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité pour l'alimentation du poste de refoulement sur la commune de Theys (hameau de Pontcharrin)

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 49
Pouvoirs : 19
Absents : 0
Excusés : 25
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

08 JUIL. 2022

et affichage le

08 JUIL. 2022

Secrétaire de séance :
Roger COHARD

Le lundi 27 juin 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 juin 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU

Pouvoir : Cédric ARMANET à Christophe BORG, Michel BASSET à Laurence THERY, Karim CHAMON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Christophe ENGRAND à François STEFANI, Pierre FORTE à Patricia BELLINI, Annie FRAGOLA à Patrick BEAU, Claudine GELLENS à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Clara MONTEIL à Patricia BAGA, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Vincent GOUNON, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Annie TANI à Serge POMMELET, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et notamment sa compétence en matière d'assainissement collectif

Dans le cadre d'une opération destinée à supprimer un rejet direct au milieu naturel, est prévue la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif au hameau de Pontcharrin sur la commune de Theys. Pour mener à bien cette opération, un poste de refoulement doit être créé. Ce poste de refoulement nécessite un raccordement électrique pour fonctionner.

Aussi, la CCLG a sollicité Territoire Energie 38 (TE38), maître d'ouvrage pour les travaux relatifs aux réseaux de distribution publique d'électricité, pour l'extension du réseau électrique. Ces travaux sont financièrement pris en charge à 80 % par TE38.

Ces travaux pour l'extension du réseau de distribution publique électrique seront réalisés vers septembre octobre 2022.

Le plan de financement prévisionnel lié au projet, dont l'approbation est proposée à l'assemblée délibérante, est synthétisé dans le tableau récapitulatif suivant :

Synthèse Plan de Financement			
EXT (Extension électrique)			
Frais Travaux	Montant Prévisionnel des travaux HT	22 200 €	HT
		Part CCLG (20%)	4 440 € HT
		Part TE 38 (80%)	17 760 € HT
Frais MOA de revient (6%)		1 332 €	TTC
Travaux TVA 20% (Récupérée par TE 38)		4 440 €	TVA
Total Travaux		27 972 €	TTC
Frais MO délégué (TE38)		1 332 €	TTC
		Part CCLG (20%)	266 € TTC
		Part TE 38 (80%)	1 066 € TTC
Prix de revient prévisionnel		27 972 €	TTC
		Part CCLG	4 706 € TTC
		Part TE 38	23 266 € TTC

Ces montants prévisionnels pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux.

Afin de permettre à TE38 de lancer le projet, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- de prendre acte du projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération énoncé précédemment,
- de prendre acte de la participation de la collectivité aux frais de TE38 d'un montant de 266 € TTC,
- de prendre acte de la contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total estimé à 4 706 € TTC,
- de l'autoriser à signer tous documents dans le cadre de ce projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

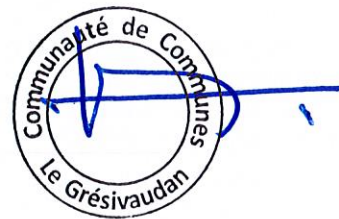
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

27 JUIN 2022

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

038-200018166-20220627-DEL2022-257-DE

